



Règlement du 43ème Tournoi de l'Ascension organisé par le FC Bramois

Le tournoi du FC BRAMOIS a l'ambition d'être une fête de football placée sous le signe de l'amitié, de la sportivité et de la détente. Ce but sera atteint si chaque équipe y participe dans le meilleur esprit sportif.

ARTICLE 1

Chaque équipe est autorisée à inscrire 12 joueurs au maximum. Elles jouent avec 7 joueurs, gardien compris.

ARTICLE 2

Une liste portant les noms et prénoms de chaque joueur devra être remise au comité d'organisation lors de l'inscription ou au début du tournoi. Il n'est pas autorisé à échanger des joueurs entre les équipes. De même, qu'un joueur ne peut pas évoluer dans deux équipes.

ARTICLE 3

Tous les joueurs évoluent en basket ou « mille pattes ». Les souliers à crampons de même que les multis sont interdits. Faute, de quoi le match sera perdu par forfait.

ARTICLE 4

La finance d'inscription de Fr. 135.- par équipe est payable avant le tournoi selon les délais impartis par l'organisateur. Dès réception du montant, une confirmation de participation sera adressée à l'équipe.

ARTICLE 5

Le tournoi se dispute au meilleur des points dans sa phase qualificative. Des groupes seront constitués en fonction des particularités des joueurs.

Groupe FAMILLE:

équipes composées de minimum 3 enfants(max 13 ans) ou mamans sur les 7 joueurs. Une équipe peut également être composée uniquement de jeunes sportifs en herbe.

Groupe Populaire:

sociétés et amis.

ARTICLE 6

Chaque équipe rencontre une fois les autres formations de son groupe. Un match gagné vaut 3 points, un match nul 1 point et aucun point pour un match perdu. En cas d'égalité, les équipes sont départagées d'abord par la différence de buts. Ensuite par la confrontation directe. Puis, départagées au meilleur des 3 tirs au but par des joueurs

différents. Au final, toujours par des tirs au but, par élimination directe.

ARTICLE 7

Lors des finales, en cas d'égalité, les équipes sont départagées au meilleur des 3 tirs au but. Puis, par élimination directe.

ARTICLE 8

Au cours de la partie, les équipes peuvent changer les joueurs (y compris le gardien) à n'importe quel moment.

ARTICLE 9

Un joueur expulsé le sera pour toute la durée du tournoi (y compris les épreuves des tirs au but). De même, une équipe expulsée ne pourra pas prétendre à la remise des prix (y compris le fromage) ni au remboursement de la finance d'inscription.

ARTICLE 10

Les équipes doivent être prêtes à entrer sur le terrain 4 minutes avant chaque match. Il ne sera accordé aucun délai d'attente en cas de retard.

ARTICLE 11

Le tournoi est dirigé par un jury qui aura toute compétence pour trancher les cas non prévus au présent règlement.

ARTICLE 12

Le FC Bramois, organisateur, décline toute responsabilité en cas d'accident et de vol.

ARTICLE 13

La règle du hors-jeu est supprimée et la passe en retrait au gardien est autorisée.

ARTICLE 14

En cas de forfait ou d'exclusion d'une équipe, la finance d'inscription n'est pas remboursée et l'équipe ne recevra aucun prix

février 2019

